

Traitement des situations d'intimidation scolaire

Information à destination des familles

Un protocole national adapté à votre école

La prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves est l'une des priorités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le programme PHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et de tous les lycées à partir de la rentrée 2023.

Un protocole adapté est déployé dans notre Circonscription « Belleville-en-Beaujolais » concernant votre école.

Ce protocole est mis en œuvre pour traiter des situations d'intimidation.

Une équipe ressource de circonscription au service des écoles

Il existe, dans la Circonscription, sous l'autorité de l'Inspecteur, une équipe de professionnels « Équipe ressource » de l'Éducation Nationale (enseignants, directeurs, enseignants spécialisés, psychologues EN, conseillers pédagogiques) dont le rôle est, avec l'équipe pédagogique de votre école, de garantir le bien-être de tous les élèves et à leur sécurité au sein de l'école.

Cette équipe de professionnels de l'Éducation nationale est spécifiquement formée au traitement des situations d'intimidation pour soutenir la victime et intervenir auprès des intimidateurs.

Définition des situations d'intimidation scolaire

Une situation d'intimidation repérée se traduit par une inquiétude partagée face au mal-être d'un élève.

On repère une situation préoccupante à l'aide de la « Grille des signaux faibles ».

Dès lors qu'une telle situation est repérée par un adulte (enseignant, parent, animateur...) ou signalée par un élève, elle fait l'objet d'une vigilance accrue de toute la communauté éducative et de réponses appropriées.

La prévention

Des actions de prévention sont conduites dans les classes de votre école par vos enseignants pour que ne surviennent pas ces situations d'intimidation. Ces actions ont pour but de favoriser un bon Climat scolaire (compétences psychosociales, débats philo, vivre ensemble, respect, sérénité, confiance, sécurité...).

Malgré cela, des situations d'intimidation peuvent se révéler. Elle requiert alors toute l'attention de l'équipe pédagogique qui, avec l'appui de l'équipe ressource, met en place la Méthode de la Préoccupation Partagée.

Traiter les situations par la Méthode de la Préoccupation Partagée (M.P.P.)

La M.P.P est mise en œuvre dans le cadre d'un protocole bien précis.

La M.P.P. est une méthode non blâmante (dispositif de réparation et non de sanction) qui consiste à associer les élèves au règlement d'une situation d'intimidation (élèves subissant des moqueries, brimades, rumeurs, isolement, surnoms répétés sur plusieurs semaines...).

La M.P.P. n'est pas la réponse adaptée aux phénomènes qui relèvent de la violence scolaire (violences physiques, bagarres ou racket). Dans ces cas précis, d'autres réponses sont apportées par l'école.

La M.P.P., si elle écarte la sanction dans un premier temps, ne l'exclut cependant pas totalement. Dans les situations qui l'exigent, une sanction sera décidée par l'équipe enseignante ou au besoin l'Inspecteur de la circonscription et appliquée. Dans ce cas, les parents ou représentants légaux en sont informés.

Sa mise en œuvre

La M.P.P. suppose une intervention rapide de l'équipe ressource en collaboration avec les enseignants. Cette intervention passe par l'écoute des enfants à travers d'entretiens individuels et confidentiels.

Tous les élèves peuvent être amenés à échanger, en toute confidentialité, avec un membre de l'Équipe ressource. Cela ne signifie aucunement qu'il est impliqué directement dans la situation de brimade. Il est simplement invité à coopérer pour faire des propositions et trouver des solutions pour mettre fin aux brimades.

Le protocole M.P.P. prévoit que ces entretiens individuels se déroulent sans qu'il y ait besoin d'informer et d'avoir l'autorisation des représentants légaux. Cela n'exclut pas que votre enfant vous parle d'échanges qu'il a eus avec l'un des membres de l'équipe ressource.